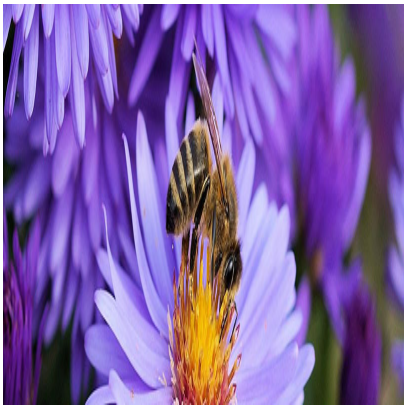


Nidification des oiseaux et pollinisateurs

Description

default watermark

Du 1er avril au 31 juillet, il est **interdit de tailler les haies en zone agricole**. En effet, les oiseaux commencent Ã y installer leur nid et accueillir leurs petits. Dâ??autres espÃ¨ces comme certains pollinisateurs peuvent Ã©galement y nidifier, dans les tiges ou au sol. Laissons-leur donc la quiÃ©tude dont ils ont besoin pour accomplir leur acte de reproduction et **ne taillons pas nos haies mÃªme en dehors de la zone agricole.**

Envie de **contribuer Ã la prÃ©servation des abeilles** en plantant une haie ? Consultez le guichet Â« Plantations Â» au +32 493 33 15 89 ou via lâ??adresse mail plantations@natagriwal.be.

Demander une subvention pour la plantation dâ??une haie vive, dâ??un taillis linÃ©aire, dâ??un verger et dâ??alignement dâ??arbres ainsi que pour lâ??entretien des arbres tÃªtards : https://t.ly/C76y

Vous avez plantÃ© un ou des arbres, une ou des haies ? Votre expÃ©rience vaut la peine dâ??Ãªtre racontÃ©e ? Laissez-nous votre tÃ©moignage inspirant ! La campagne **Yes We Plant** encourage Ã planter en Wallonie. Câ??est grÃ¢ce aux actions de plantation de tout un chacun que nous arriverons ensemble Ã lâ??**objectif de 4 000 km de haies et/ou 1 million dâ??arbres.**

Petit truc sympa pour le printemps

Si vous avez des animaux domestiques Ã long poils, brossez les, et **attachez les touffes de poils avec des pinces Ã linges aux clÃ´tures, buissons, etc..**. Les mÃ©sanges viendront volontiers les rÃ©cupÃ©rer pour en tapisser leur petit nid douillet.

http://blog-recup-anti-gaspi.over-blog.com/2015/03/boules-de-poils-de-chien-pour-nids.html

Categorie

1. actualitÃ©
2. SRHGx

Tags

1. abeilles
2. haie
3. insectes
4. oiseaux
5. pollinisateur

date crÃ©Ã©e
21 mars 2021
Auteur
cblancke

default watermark